

Avignon, le 25 octobre 2022

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
[directiongenerale@cdg84.fr](mailto:directiongenerale@cdg84.fr)

**Nos réf :** DGS-IPR/NK

**Objet :** Dématérialisation de la notification de taux AT/MP

## Note à l'attention des Mairies, Présidents des Collectivités, Etablissements publics

Mesdames, Messieurs,

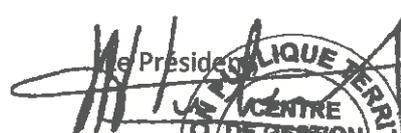
La notification de la décision de taux AT-MP dématérialisée est obligatoire pour toutes les entreprises, collectivités territoriales, quel que soit leur effectif à partir du 1 er janvier 2022.

Des pénalités sont applicables à partir de 2023 si les entreprises et collectivités territoriales ne s'inscrivent pas au compte AT-MP sur net-entreprises.fr.

Les informations nécessaires à cette adhésion sont reprises sur le site ameli.fr entreprise :

<https://ameli.fr/entreprise/votre-entreprise/compte-atmp/ouvrir-compte-atmp>

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Le Président  
CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE  
Maurice CHABELLUSE